

REVISION GÉNÉRALE

DOSSIER D'ARRÊT N2
ET ENQUÊTE PUBLIQUE

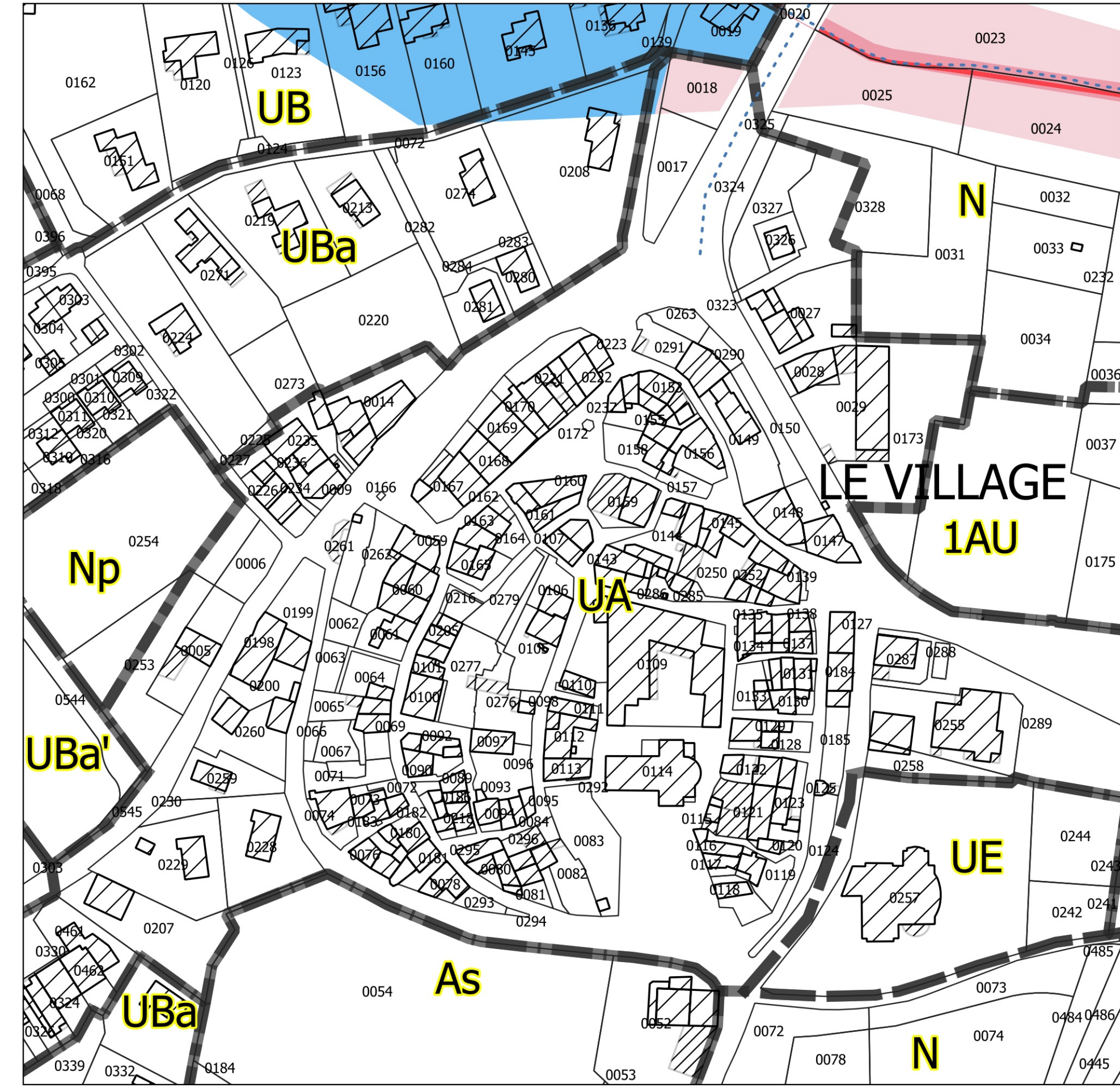


4.B PLAN DE ZONAGE 2 1/6000

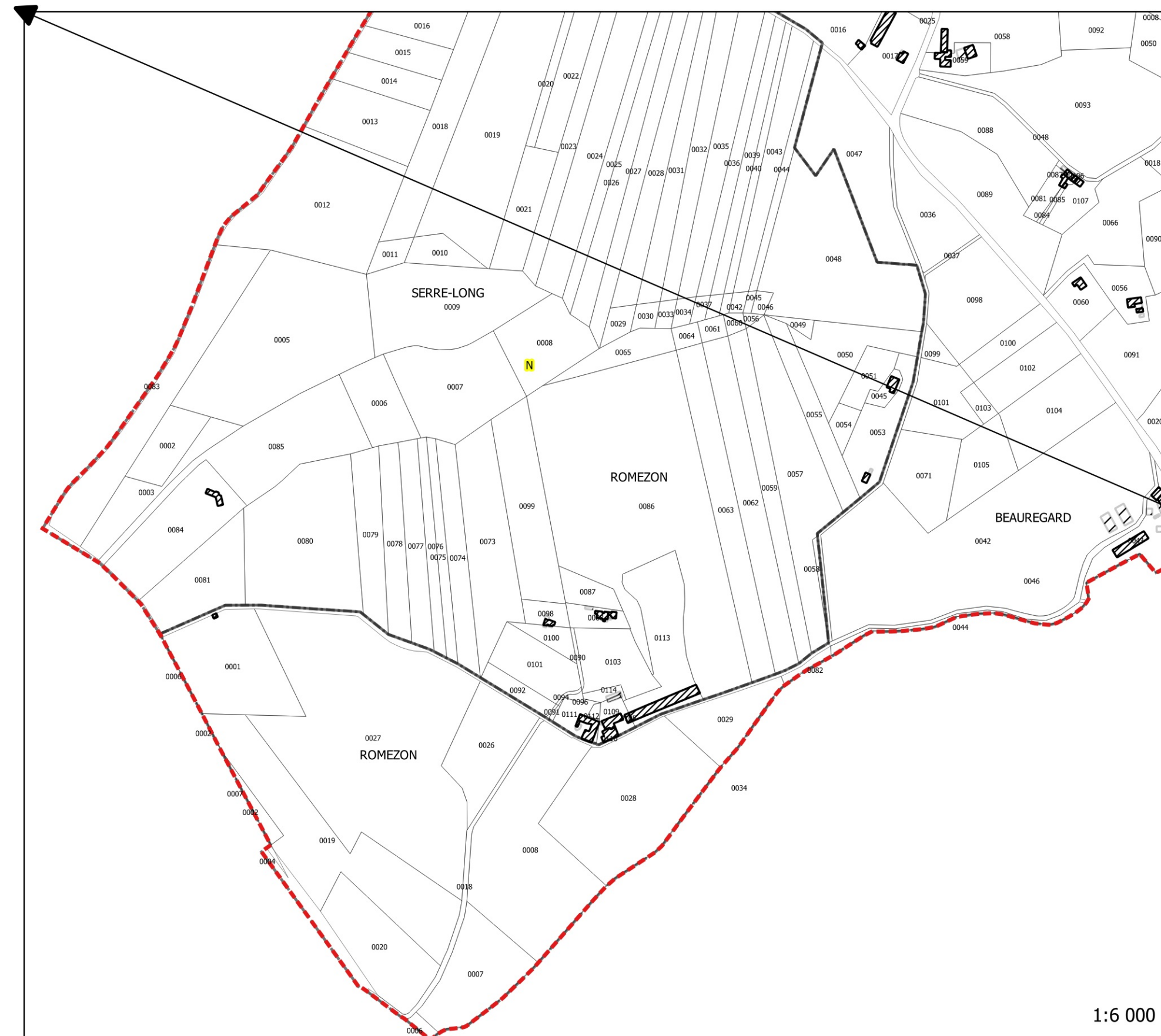


AGENCE DES ARCHITECTES URBAINS ET PAYSAGISTES
58 ALLÉE DE LA SARGUÈRE - 06000 CON
TEL : 04 93 60 60 67 - 04 93 60 60 68 - 04 93 60 60 69
WWW.AAUP.FR

ZOOM SUR LE CENTRE 1 : 1500



1:1 500



1:6 000

LEGENDE

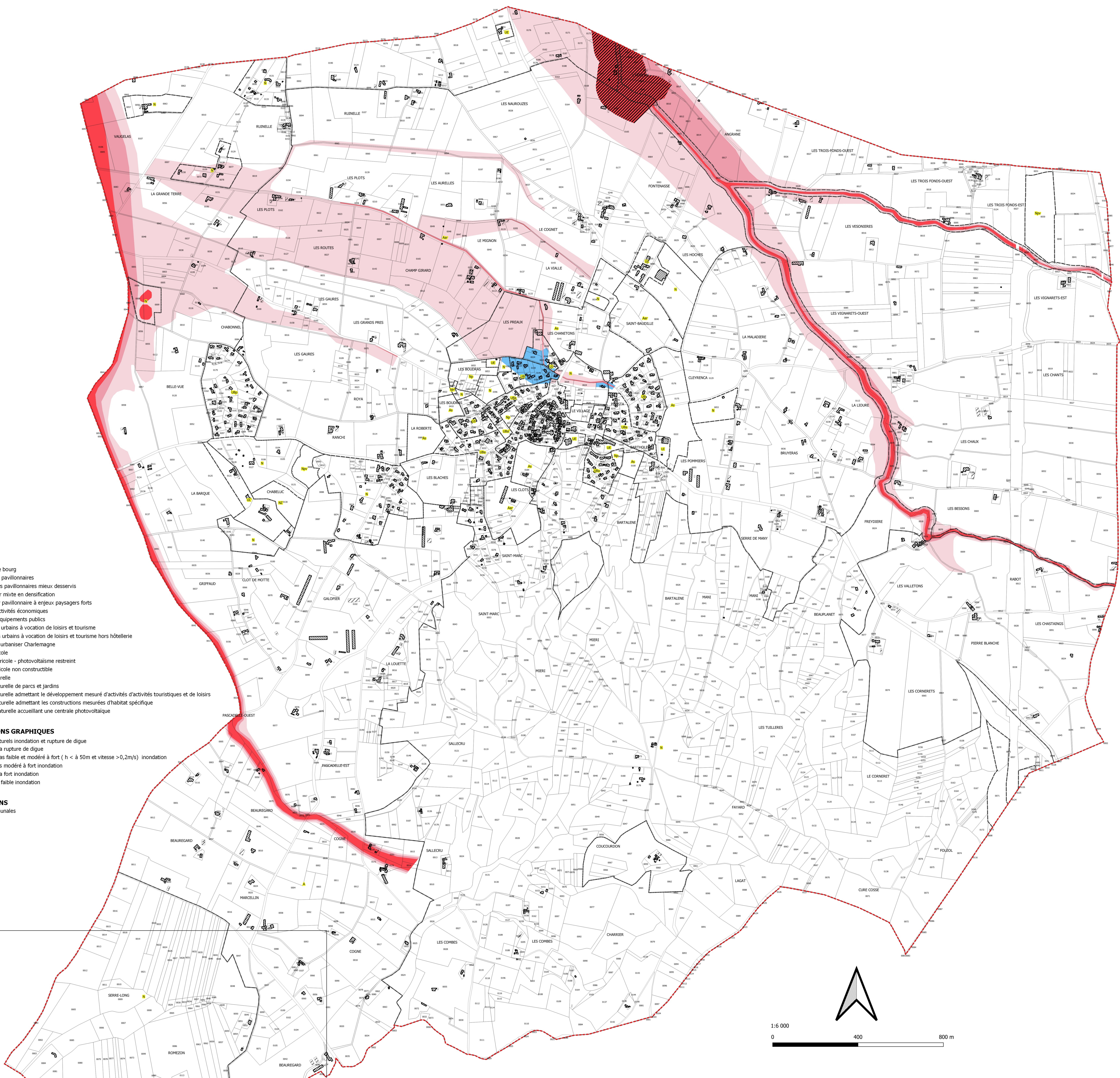
- UA : Cœur de bourg
- UB : Secteurs pavillonnaires
- UBa : Secteurs pavillonnaires mieux desservis
- UBa' : Secteur mixte en densification
- UBp : Secteur pavillonnaire à enjeux paysagers forts
- UI : Zone d'activités économiques
- UE : Zone d'équipements publics
- UL : Secteurs urbains à vocation de loisirs et tourisme
- UL' : Secteurs urbains à vocation de loisirs et tourisme hors hôtellerie
- 1AU : Zone à urbaniser Charlemagne
- A : Zone agricole
- Aar : Zone agricole - photovoltaïsme restreint
- As : Zone agricole non constructible
- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle de parcs et jardins
- NZ : Zone naturelle admettant le développement mesuré d'activités d'activités touristiques et de loisirs
- NH : Zone naturelle admettant les constructions mesurées d'habitat spécifique
- Npv : Zone naturelle accueillant une centrale photovoltaïque

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

- Zonage risques naturels inondation et rupture de digue
- Zone R3 : aléa rupture de digue
- Zone R3 : aléa faible et modéré à fort (h < à 50m et vitesse > 0,2m/s) inondation
- Zone R2 : aléa modéré à fort inondation
- Zone R1 : aléa fort inondation
- Zone B : aléa faible inondation

INFORMATIONS

- Limites communales



1:6 000

0 400 800 m